

Nantes, le 9 février 2023

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 10 FEVRIER 2023

S'ADAPTER, PROPOSER UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ, PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Le prochain Conseil métropolitain se tiendra vendredi 10 février sous la présidence de Johanna Rolland, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole. Le budget prévisionnel de 1,564 Mds€ va permettre de concrétiser les projets 2023. La Métropole s'engage à réaliser sa programmation d'investissements sans augmenter ses taux de fiscalité. 100 % de sa dynamique fiscale sera reversée aux 24 communes membres, en faisant de la métropole la plus redistributrice de France. Modification du PLUm, aménagements piétons et vélos, la Métropole s'adapte pour proposer un service public de qualité à ses habitants tout en protégeant la biodiversité.

① BUDGET PRÉVISIONNEL : 1,564 Mds€ POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ ET CONCRÉTISER LES PROJETS 2023

Le débat d'orientations budgétaires de décembre a permis de présenter la stratégie financière de la Métropole ainsi que son programme d'investissement. En Conseil le 10 février, sera présenté le budget primitif 2023 pour financer les projets concrétisés cette année. Alors que la crise énergétique s'installe et que les effets de l'inflation se font sentir, Nantes Métropole prévoit un investissement annuel de 568 M€ pour maintenir son cap, respecter ses grandes orientations du mandat et soutenir les acteurs du territoire.

Alors que nous faisons face à des défis sans précédent, le cap fixé par Nantes Métropole est clair. Il repose sur 2 piliers – l'égalité et la transition écologique – et 4 grandes orientations :

- répondre à l'urgence économique et sociale et promouvoir l'égalité ;
- transformer notre modèle et incarner une métropole écologique ;
- affirmer un service public fort, toujours plus proche des citoyens, et agir pour la sécurité des habitants ;
- renforcer le dialogue citoyen au niveau métropolitain et développer le pouvoir d'agir des habitants.

Cet effort inédit est possible grâce à la bonne gestion du budget, son endettement mesuré et son niveau d'épargne suffisant. La Métropole s'engage à réaliser sa programmation d'investissements sans augmenter ses taux de fiscalité. 100 % de sa dynamique fiscale sera reversée aux 24 communes membres, en faisant la métropole la plus redistributrice de France.

Nouveauté 2023, le budget est désormais analysé sous le prisme de ses conséquences sur le climat. Une expérimentation est également lancée pour vérifier la capacité d'un projet à assurer l'égalité femme-homme. L'objectif en poursuivant l'expérimentation dans les années qui viennent est de mesurer cette égalité femme-homme au sein des politiques publiques.

② 2E MODIFICATION DU PLUm : RELANCER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS TOUT EN CONFORTANT LA PLACE DE LA NATURE



Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) a été approuvé le 5 avril 2019 en Conseil métropolitain et fait l'objet, depuis, de procédures de modifications traduisant les projets nouveaux ou ajustant et actualisant les règles selon l'évolution du territoire. Son enjeu principal est de concilier le développement de la métropole en terme d'urbanisme en répondant aux objectifs volontaristes de la collectivité en matière de nature en ville. Cela passe par la préservation de

l'environnement et des terres agricoles avec des choix d'aménagement durables et économes en foncier. Le Conseil métropolitain du 10 février 2023 va définir les objectifs de cette 2e modification du PLUm : relancer la production de logement (offre de logements pour tous) et conforter la place de la nature, notamment en poursuivant l'objectif du zéro artificialisation nette par la diminution du rythme annuel de consommation des espaces naturels et forestiers.

③ NANTES MÉTROPOLE PORTE UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE POUR RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ SUR SON TERRITOIRE

Face aux menaces pesant sur la biodiversité, Nantes Métropole s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de protection de ses haies et zones humides, couplée à la limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles ainsi que la préservation de ses continuités écologiques. Durant ce mandat, la Métropole affirme son ambition en matière de biodiversité, en passant de la préservation des espaces à la reconquête de la biodiversité. Un programme a ainsi été défini en février 2022 autour de « 3 R » : Reconquête des espaces naturels, Renaturation urbaine, Reconnexion au vivant. Pour le mettre en œuvre, plusieurs actions phares vont être engagées cette année.



④ RÉSEAU VÉLO MÉTROPOLITAIN : DES AMÉNAGEMENTS VÉLO ET PIÉTON SE CONCRÉTISENT ENTRE REZÉ ET LES SORINIÈRES



Nantes Métropole s'est fixé comme objectif que 12 % des déplacements se pratiquent à vélo sur son territoire, à horizon 2030. Elle crée pour cela un réseau vélo métropolitain avec, d'ici 2026, 50 kilomètres supplémentaires de voies cyclables lisibles et sécurisées. La collectivité a voté en février 2021 la création du réseau vélo métropolitain qui a pour objectif d'accompagner les habitantes et habitants à réduire l'usage de la voiture solo au bénéfice du vélo avec des aménagements performants. Des études ont été

menées depuis 2020 pour prioriser les aménagements : ce sont ainsi 5km de nouvelles pistes cyclables qui vont voir le jour, d'ici 2026, entre Rezé et les Sorinières. Le financement et le programme des travaux seront définis au Conseil métropolitain du 10 février 2023. À noter également que le Bureau Métropolitain du 26 janvier 2023 a voté pour réaménager 4km d'axes cyclables d'ici 2024 sur le boulevard des Pas Enchantés à Saint-Sébastien-sur-Loire.